



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **ACTIPERLE**

Version n°01 du 10/03/2009

## 1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **ACTIPERLE**

Utilisation : solution utilisée en œnologie

Fournisseur : SOFRALAB

79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA - FRANCE

Tél . 00 33 (0)3 26 51 29 30 - Fax 00 33 (0)3 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

## 2 - Composition/Information sur les composants

Phosphate diammonique ou hydrogénéorthophosphate de diammonium ou phosphate d'ammonium secondaire ou phosphate d'ammonium dibasique.

N °CAS : 7783 - 28 – 0

Thiamine chlorhydrate

N°CAS : 59-43-8

## 3 - Identification des dangers

Inhalation :	Les poussières peuvent se révéler irritantes pour les voies respiratoires.
Contact avec la peau :	Un contact prolongé peut être irritant. Faible toxicité.
Contact avec les yeux :	Irritation mais sans dommage pour les yeux.
Ingestion :	Toxicité minime. Irritation de l'œsophage et de l'estomac. Douleurs abdominales.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **ACTIPERLE**

Version n°01 du 10/03/2009

### 4 - Premiers secours

En cas d'inhalation :	Déplacer la victime dans un endroit aéré. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
En cas d'ingestion :	Normalement, pas de secours requis. Si de grandes quantités sont avalées, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes au moins. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau avant	: Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver de les réutiliser.

### 5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Inflammabilité :	
Moyen d'extinction appropriés:	Tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser :	Aucun.
Risques particuliers :	Le produit chauffé jusqu'au stade de la décomposition dégage des fumées toxiques d'ammoniac et d'oxyde de phosphore.
Equipement de protection :	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complète.

### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :	Porter des vêtements de protection complète incluant des bottes, des gants et un tablier en caoutchouc ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. Toujours porter une protection oculaire. Maintenir à distance les personnes non indispensables.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Garder hors des égouts, des bassins d'orages, des eaux de surface et de la terre.
Méthode de nettoyage :	Balayer et pelleter le produit dans les conteneurs à déchets propres et secs et couvrir. Evacuer les conteneurs de la zone de déversement. Laver avec de l'eau.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **ACTIPERLE**



Version n°01 du 10/03/2009

## 7 - Manipulation et stockage

**Manipulation :** Eviter de respirer les poussières. Prévenir le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les conteneurs, mêmes vides, retiennent des résidus et vapeurs. Toujours suivre les avis de danger et manipuler les conteneurs vides comme si ils étaient pleins.

**Stockage :** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles. Garder les sacs secs en tout temps.

## 8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Protection des voies respiratoires :



Si les conditions d'usage produisent de la poussière, utiliser un appareil respiratoire agréé correspondant à ces niveaux d'émissions. Les appareils respiratoires appropriés peuvent être un masque facial complet ou un masque partiel muni de cartouches filtrantes pour la poussière, un appareil respiratoire autonome à pression superatmosphérique ou un appareil respiratoire à canalisation d'air.

Protection des yeux :



Porter des lunettes chimiques à moins qu'un masque facial complet ne soit porté.

Protection des mains :



Porter des gants en caoutchouc.

Protection de la peau :



Porter des vêtements de protection avec des bottes en caoutchouc.

Autres mesures de protection :

Une douche oculaire et une douche d'urgence devraient être situées à proximité et disponible pour usage.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **ACTIPERLE**

Version n°01 du 10/03/2009

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Cristaux blancs anhydres
Odeur :	Sans
pH :	8
Point d'ébullition :	Non applicable
Point de fusion :	Commence à se décomposer à 100 °C
Point d'éclair :	Ininflammable
Inflammabilité :	Ininflammable
Auto inflammabilité :	Ininflammable
Danger d'explosion :	Ininflammable
Propriétés comburantes :	Aucune
Pression de la vapeur :	Non applicable
Masse volumique	: 1619 kg/kg
solubilité dans l'eau à 20 °C	: 690 g/l

## 10 - Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	: stable
Conditions à éviter	: humidité
Matières à éviter	: magnésium, acides forts, bases fortes
Produits de décomposition dangereux	: fumées toxiques d'ammoniac et d'oxyde de phosphore

## 11 - Informations toxicologiques

Contact avec les yeux	: la poussière peut être irritante
Contact avec la peau	: irritation uniquement après un contact prolongé
Ingestion	: pas d'effets identifiés
Inhalation	: irritation des muqueuses
Effets cancérogènes	: aucun identifié
Effets mutagènes	: aucun identifié
Effets chroniques	: aucun identifié

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **ACTIPERLE**

Version n°01 du 10/03/2009

## 12 - Informations écologiques

Effets sur l'environnement : le phosphate provoque la croissance des algues et peut entraîner une dégradation de la qualité de l'eau.

Toxicité aquatique : CL50 Vairon 155 ppm/96 hr

## 13 - Considération relative à l'élimination

Méthodes d'élimination : disposer le produit contaminé et les matières utilisées pour le nettoyage du déversement ou de la fuite en conformité avec les exigences requises pour cette matière.

Consulter les impositions gouvernementales nationales, régionales et locales préalablement à toute procédure d'élimination.

Emballages contaminés : les conteneurs vides, susceptibles de retenir des résidus, gaz et vapeurs doivent faire l'objet de mesures appropriées pour l'élimination des déchets, comme ci-dessus.

## 14 - Informations relatives au transport

Produit non concerné par les réglementations du transport des matières dangereuses.

## 15 - Informations réglementaires

Préparation non classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE modifiée.

## 16 - Autres informations

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »